

DEPARTEMENT
DU HAUTE-SAONE

CANTON
DE RIOZ

CONSEIL MUNICIPAL

date de convocation :
01/02/2023

date d'affichage :
15/02/2023

nombre des membres
en exercice est de : 10

Exécution des articles L.2121-10, L.2121-11, L.2121-17, L.2121-25, L.2124-25 du C.G.C.T.

Le Maire,

COMMUNE DE RUHANS
(Haute-Saône)

**LISTE DES DELIBERATIONS
EXAMINEES PAR LE
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 FEVRIER à 20 H 30

PRESENTS :

GIRARD Serge, LANQUETIN Georges, MATAILLET Cécile, CARVAL Tom, DAMIDAUX Cédric, DUMOULIN Edith, PERDRIX Luc, PAGNIER Isabelle, PELCY Eglantine, VIGNARDET Céline.

ABSENTS EXCUSES :

Secrétaire de séance : M. DAMIDAUX Cédric

Président de séance : M. Serge GIRARD, Maire

1/ Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal séance du 09 Décembre 2022, délibération approuvée à l'unanimité.

2/ Vote du compte de gestion 2022 de la Commune, délibération approuvée à l'unanimité.

3/ Approbation compte administratif 2022 et affectation des résultats pour le budget de la Commune, délibération approuvée à l'unanimité.

4/ Convention avec INGENIERIE70 pour la réparation des ouvrages d'art sur Quenoche, délibération approuvée à l'unanimité.

5/ Adoption du programme des coupes 2023 – ONF, délibération approuvée à l'unanimité.

Conformément à l'article L. 2121-25 modifié à compter du 01 juillet 2022 du CGCT, la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal, doit être affichée à la mairie dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le Conseil Municipal.

Le Maire,
Serge GIRARD

